



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

S²LODÉPARTEMENT
Côte d'Or

Publié le

ID : 021-200000925-20230316-2023_03_16_14-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 mars 2023

DATE DE CONVOCATION

10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **seize mars** à dix-huit heures trente,Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M Paul MURANO), M. Guy MORELLE (présent de 18h30 à 19h50 puis de 19h55 à 21h15), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents :

M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Guy MORELLE (absent de 19h50 à 19h55), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à Mme Monique PINGET), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

23/03/2023/14

NOMBRE DES
MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 34

Objet : Affectation des résultats 2022 – Budget Principal

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du Budget Principal,

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante au Budget Principal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
mandats émis	titres émis	mandats émis	titres émis
12 113 000.42	13 119 523.88	1 623 901.01	1 202 161.76
	excédent N-1		excédent N-1
	4 812 498.87		3 185 441.78
12 113 000.42	17 932 022.75	1 623 901.01	4 387 603.54
Report E002	5 819 022.33	Report E001	2 763 702.53

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5.819.022,33 € (Cinq millions huit cent dix-neuf mille vingt-deux euros et trente-trois centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023,
- **APPROUVE** le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 2.763.702,53 € (Deux millions sept cent soixante-trois mille sept cent deux euros et cinquante-trois centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 mars 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER